



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

Paris, 24 novembre 2005

Tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal des Impôts - Année 2006

Les élus du SNUI quittent la CAP

La CAP convoquée le 24 novembre 2005 se tenait à quelques jours de la manifestation nationale du 29. A l'heure où les agents de la DGI sont justement ulcérés par le manque de reconnaissance, le tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal illustre l'insuffisance de la réponse du Ministère et de la Direction Générale.

Pourquoi le SNUI a-t-il quitté la CAP ?

358 possibilités de promotion offertes à 7 096 agents remplissant les conditions statutaires !

Les élus ont considéré que l'ampleur des attentes des agents nécessitait que le Ministre soit directement interpellé. Au même moment, le secrétaire général du SNUI exigeait du secrétaire général du Ministère qu'une décision plus importante soit prise (pour le tableau au 1.01.2007, le ministère proposait d'augmenter le volume du tableau à 635 possibilités, le volume du concours restant bloqué à 720).

Plus de 7 000 Contrôleurs de 1^{ère} classe sont encore bloqués dans ce grade avec pour certains un risque réel qu'ils ne partent à la retraite avant d'être promus !

C'est ce constat qui a conduit les élus du SNUI à agir ; le tableau d'avancement est un déroulement normal de la carrière, il n'est pas normal que les agents qui attendent doivent patienter aussi longtemps.

La « mécanique » dénoncée par le SNUI a fait la preuve de son incapacité à répondre aux attentes des agents : une Zone Prévisionnelle de Sélection (ZPS) qui laisse entendre à 663 contrôleurs de 1^{ère} classe qu'ils seront promus, et la réunion de plusieurs dizaines de CAP Locales qui ont servi à quelques Directeurs à proposer d'écarter 22 agents, avec en conclusion la promotion de seulement 358 C1 sur les 663 de la ZPS, dont 4 agents que la Direction Générale refusait d'inscrire (alors que leur Directeur y était favorable et n'avait pas tenu la CAP Locale !!).

« Arrêtez ce cirque, donnez de l'argent aux agents ! » ont dit les élus du SNUI à la CAP.

Car il ne s'agit au bout du compte que de 25 points d'indice pour ceux qui ne partiront pas à la retraite avant le 1^{er} juillet 2006 !

Et il ne s'agit de rien d'autre que de la fin de carrière normale qui pourrait aux conditions statutaires sans blocage budgétaire être atteinte par tous les cadres B en 26 ans de carrière !



Historique :

Date d'effet	Volume du tableau (dont inscrits au bénéfice de l'âge*)	Plage statutaire (agents remplissant les conditions)	ancienneté du dernier promu (accès au 8 ^{ème} éch., note, accès en B, âge)
01.01.2007 (Prévision)	635 (64)	> 7000	
01.01.2006	358 (38)	7096	C1 8 ^{ème} du 16.11.1999 noté note pivot 16,50 accès B 21.04.1970
01.01.2005	410 (41)	7114	C1 8 ^{ème} du 01.02.1999 noté 18,00 accès B 26.04.1968
01.01.2004	329 (33)	7175	C1 8 ^{ème} du 01.07.1998 noté 18,00 accès B 15.02.1971
01.01.2003	253		C1 8 ^{ème} du 01.01.1998 noté 18,00 accès B 20.04.1971
01.01.2002	170		C1 8 ^{ème} du 01.10.1997 noté 18,25
01.01.2001	171		C1 8 ^{ème} du 01.06.1997 noté 18,00 Accès B 26.04.1968

* le bénéfice de l'âge n'existe que depuis le tableau du 1^{er} janvier 2003, cette mesure obtenue par le SNUI permet de nommer quelques agents (10% du tableau) l'année de leur départ en retraite alors qu'ils ont plus de 4 ans d'ancienneté dans le 8^{ème} échelon de C1 (pour qu'ils puissent accéder à l'indice terminal 513) et ne pourraient sans cela être promus.

Extraits de la déclaration liminaire du SNUI à la CAP :

« Vous le savez, les agents de la DGI attendent que la Direction Générale prenne maintenant des décisions fortes et positives. Je ne suis pas certain que vous ayez aujourd'hui les moyens ni la volonté d'envoyer ne serait ce qu'un signe ! »

« Ces agents à qui vous avez annoncé qu'ils sont sur la Zone Prévisionnelle et qui pour la majorité d'entre eux ne seront promus que dans un an ou deux, ou jamais ! »

« Nous allons illustrer nos propos par un exemple révélateur : aujourd'hui, à la DGI, un cadre B va, ayant travaillé avant l'âge de 17 ans, et donc cumulant 41 ans d'activité dont 39 à la DGI, partir à la retraite sans avoir été promu au grade de CP !

« Entre la cadence normale, à laquelle nous exigeons plus que jamais d'arriver très vite et les volumes que vous osez encore nous proposer, il y a un gouffre ! Nous restons déterminés à aboutir sur ces sujets, avec ou sans l'implication de la Direction Générale ! »

« rien ne pourra modifier le défaut de conception de cette mécanique qui n'informe pas, qui ne permet pas aux agents de se défendre et surtout qui ne donne pas les promotions nécessaires ! »

Si les volumes indiqués ci-dessus montrent que l'action insistante du SNUI et de la FDSU n'ont pas été vaines (en même temps que le tableau passait de 170 à plus de 300, pour dépasser les 600 l'an prochain, le concours passait de 343 à 720 places), c'est bien une bataille de tous les instants qui est nécessaire. Depuis 3 ans les élus du SNUI à la CAP B claquent la porte et refusent de voter sur le volume insuffisant qui leur est proposé. Car au regard des attentes légitimes, l'ambition sociale affichée par le Directeur Général ressemble plus pour la fin de la carrière B à un tour de passe-passe qui ne trompe plus personne !

LE MEPRIS ET LES INJUSTICES CA NE PEUT PLUS DURER !